CONTRAT DE LOCATION DIRECTE

Madame, Monsieur,

Suite à votre demande j'ai le plaisir de vous adresser ce contrat de location concernant notre logement. Si cette proposition vous convient, veuillez me renvoyer un exemplaire de ce contrat revêtu de votre accord, et accompagné d'un chèque bancaire ou postal pour le séjour.

En cette attente, veuillez recevoir, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

<u>Adresse du logement :</u>
13, Allée des Martinets
17370 S ^T TROJAN les BAINS

<u>Locataire</u> : M ^R Mme Melle	
Adresse	
Tél. mobile	
Tél. fixe	

Equipements et Capacité maximum du Logement Standard 4 personnes (avec supplément + 2 pers Voir article 4 page 2)

Consulter www.location-oleron.info

<u>Composition de la famille :</u>
<u>Taxe de Séjour (forfait/nuit)</u> nuitées x 2€44 =€
Nombre :adultes +enfants (âge à préciser pour adapter les
couchages)

Taxe à ajouter au montant du séjour (forfait annuel versé à la communauté de communes). Supplément : Les animaux sont acceptés:...... animal x....nuitées x 3€ =€

Durée de la location saisonnière duà 16 heures au à	10 heures.
Montant locatif du Séjour : Cautionde 300 € + 50€ (en deux chèc	ques, voir page 2).
Montant total du Séjour: (Montant locatif + taxe séjour)	

ADRESSE pour réservation: BELLAT

16 allée des pinsons 17370 St Trojan les bains contact@pof47.fr

Remarq	ues	particul	<u>lières:</u>

Draps et housses de couette fournis, Prévoir le linge de maison + produits ménage	ers

Cette location prendra effet, si je reçois à mon adresse dans les 10 jours.

- un exemplaire du présent contrat daté et signé, le deuxième exemplaire est à conserver par le locataire.
- un acompte de soit 25% du total du séjour par chèque libellé à l'ordre de **BELLAT**. Au delà de cette date, cette proposition de location sera annulée et je disposerai du logement à ma convenance.
- solde du séjour + taxe de séjour soit€

à régler 30 JOURS avant l'entrée dans les lieux soit leau plus tard.

Le locataire devra, trois jours avant son arrivée, prendre contact par téléphone avec Nicole qui lui fixera les modalités pour la remise des clés. Tél. 06-51-65-22-34 (message sur répondeur possible) ou 07-81-14-97-49

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales figurant au verso. Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat. A réception du dossier conforme (entièrement rempli + chèque), nous vous en accuserons par sms et vous validerons le séjour.

Α	e ie			
(signature du	locataire, précédée d	de la mention " LU	ET APPROUVE ")	
			page 2 à lire	et à signer

ENVIE D'UN SEJOUR EN MONTAGNE POUR LA RANDONNEE OU LE SKI ? www.location-pyrenees.info

CONDITIONS GENERALES

Le locataire devra, trois jours avant son arrivée, prendre contact par téléphone avec Nicole qui lui fixera les modalités pour la remise des clés.

Tel. 06-51-65-22-34 (message sur répondeur possible)

1 - Le locataire, signataire du présent contrat, conclu pour une période déterminée, ne pourra en aucun cas se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.

2 - CAUTION

A l'arrivée du locataire, une caution du montant indiqué sur le contrat sera demandée à la remise des clés. Cette caution sera réexpédiée au locataire, dans un délai de huit jours après son départ, déductions faîtes des détériorations éventuelles ou du coût de remise en état des lieux ou des matériels. Dans le cas où le logement serait non dégradé, mais sale, le forfait de 50€ sera débité et seul le chèque de 300€ sera retourné

3 - UTILISATION DES LIEUX

Le locataire devra assurer le caractère calme de la location et en usage conformément à la destination des lieux.

Il s'engage à rendre le logement à son départ aussi propre qu'il l'a trouvé à l'arrivée. (Voir article 2)

La location conclue entre les parties au présent contrat, ne peut en aucun cas bénéficier même partiellement à des tiers, sauf accord écrit du propriétaire. Toute infraction à cette clause serait susceptible d'entraîner la résiliation de la location au tort du locataire, le produit de la location restant acquis au propriétaire.

4 - NOMBRE DE LOCATAIRES

Si le nombre de locataires dépasse la capacité indiquée dans le contrat, et sans accord préalable, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires, ou de rompre le contrat ou encore de percevoir une majoration de loyer de 15€ par personne supplémentaire et par nuitée. La majoration s'applique aussi si le propriétaire accepte plus de personnes que la quantité prévue pour le logement, mais seulement au coût de 9€ par personne supplémentaire et par nuitée.

5 - ANIMAUX

Les animaux sont acceptés sur déclaration du locataire lors de l'établissement de ce contrat au **coût de 3€ par animal et par nuitée**. Tout manquement à cette clause par le locataire entraînerait l'annulation du contrat aux torts du locataire.

6 - INVENTAIRE / ETAT DES LIEUX

Aucun inventaire ne sera fait à l'entrée. Etant sur place, nous serons à votre disposition.

Une vérification des lieux et des matériels sera effectuée en fin de période de location, après le départ du locataire et avant restitution de la caution de 300€.

7 - PAIEMENT

- <u>Réservation</u>: la réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location, et un exemplaire du contrat signé, avant la date indiquée au recto.
 - Solde : Le solde de la location devra être réglé 30 jours avant l'entrée des lieux.

8 - CONDITIONS D'ANNULATION

A/ - Par le locataire :

Toute annulation doit être notifiée au propriétaire par lettre recommandée.

- * L'acompte est restitué lorsque le logement a pu être reloué pour la même période, et au même prix.
- * L'acompte reste acquis au propriétaire qui demandera le solde du montant du séjour en cas de non relocation.

Si le locataire ne se manifeste pas dans les 24 heures qui suivent la date d'arrivée indiquée dans le contrat :

- * Le contrat de location devient nul et le propriétaire peut disposer de son logement.
- * L'acompte ainsi que le solde de la location reste acquis au propriétaire.

B/ - Par le propriétaire :

Le propriétaire reverse au locataire le montant des sommes encaissées majoré de 20%.

9 - INTERRUPTION DE SÉJOUR

En cas d'interruption du séjour, il ne sera procédé à aucun remboursement.

10 - LITIGES

Tous litiges concernant l'état descriptif, l'état des lieux, les dégradations éventuelles, relèveront du tribunal du domicile du propriétaire du logement s'ils n'ont pu être réglés à l'amiable.

Signature du locataire: